



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2686

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :  
**Permis d'urbanisme** — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

La demandeuse est la **S.R.L. Sabani Construction** demeurant **rue de Barchon 69/01 à 4671 HOUSSE**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Glacière 51 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 1ère division section A n° 308D5**  
Le projet vise à "**régulariser la construction d'une annexe reprenant une cuisine à l'arrière d'une habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écarts aux articles 54 et 106 du Guide Communal d'Urbanisme de SERAING. Le premier stipule que la hauteur sous-plafond des locaux habitables doit être de 2m50 minimum et le second stipule que les pièces de vie doivent bénéficier de 1/6<sup>ème</sup> de luminosité comparativement à la surface du plancher. La pièce à régulariser ne correspond pas aux articles précités.**

**Article R.IV.40-2, §1er, 2° du CoDT :** "(...) sont soumises à une annonce de projet les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :

(...)  
2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;"

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Kathleen BRYSSÉ (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **29 avril 2024 au 13 mai 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

KathleenBRYSSÉ  
technicienne

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24 mars 2023)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN